

13 avril 2026

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 3 avril, [le Conseil d'État a publié son avis \(avis N° CE : 62.449\)](#) sur le projet de loi n° 8684, qui vise à mettre en œuvre le Pacte européen sur la migration et l'asile au Luxembourg. Dans cet avis, le Conseil d'État exprime des préoccupations d'ordre juridique et soulève plusieurs oppositions formelles, qui nécessiteraient des modifications avant que le texte puisse être adopté. Selon le Conseil, si le projet de loi introduit des mesures telles que le filtrage des ressortissants de pays tiers, l'accélération des procédures d'asile et de nouveaux mécanismes de retour à la frontière, il comporte également plusieurs lacunes. Celles-ci comprennent des lacunes dans le cadre juridique pendant la phase de transition, l'absence d'éléments tels qu'un régime de sanctions et des exigences de formation définies, ainsi que des incertitudes concernant la répartition des responsabilités. Le Conseil note également que plusieurs dispositions pourraient porter atteinte aux droits fondamentaux, notamment en matière de privation de liberté, d'accès à des voies de recours effectives et de protection des données, et que certains aspects pourraient être incompatibles avec le droit de l'Union européenne et les principes constitutionnels. Dans l'ensemble, le Conseil d'État ne remet pas en cause le pacte en soi, mais souligne des problèmes importants liés à sa mise en œuvre proposée, concluant que des révisions substantielles du projet de loi sont nécessaires avant qu'il puisse être adopté.
- Le 10 avril, la Commission européenne a annoncé que [le nouveau système d'entrée/sortie \(EES\) de l'UE](#) est pleinement opérationnel à toutes les frontières extérieures, offrant un moyen de voyage plus sûr, plus efficace et plus pratique pour les ressortissants de pays tiers. Ce système remplace le tamponnage traditionnel des passeports par un processus numérique automatisé qui enregistre les données des voyageurs, notamment les informations relatives au passeport, les données biométriques, telles que les empreintes digitales et les images faciales, ainsi que leurs entrées et sorties. Si les voyageurs doivent procéder à un enregistrement complet lors de leur première entrée, les passages suivants nécessitent uniquement une vérification rapide, ce qui accélère les déplacements futurs. Dans l'ensemble, l'EES modernise la gestion des frontières de l'UE en renforçant la sécurité, en réduisant la fraude et les dépassements de séjour, et en simplifiant les procédures aux frontières pour les visiteurs de courte durée.

Chiffre de la semaine: 38,3%

Les résultats de la première partie de l'étude LUXTALENT indiquent que, parmi les travailleurs immigrés nouvellement arrivés sur le marché du travail au Grand-Duché entre 2002 et 2024, la part des ressortissants de pays tiers a nettement progressé depuis 2002 pour atteindre 38,3 % en 2024. Ils sont suivis par les ressortissants portugais (17 %) et italiens (12,3 %).

Source : [Eric Guastalli, Laetitia Hauret, Joel Machado, LUXTALENT : Attraction et rétention des talents au Luxembourg. Partie 1 : L'attraction et la rétention des travailleurs au Luxembourg sur la période 2002-2024 vue à travers les données de l'IGSS, LISER, Ministère de l'Economie, 24 mars 2026](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en